



Dossier de presse

Grenoble change

**6 mois d'actions municipales
au service des Grenobloises et des Grenoblois**



Contact

Service presse

presse@grenoble.fr

Loubna Bouhrizi / Maxime Kléthi

04.76.76.39.24 / 04.76.76.39.21

Grenoble change

6 mois. Le temps d'un premier bilan, d'une première rentrée scolaire réussie et des perspectives qui s'ouvrent avec la transformation en métropole de l'agglomération, le vote du premier budget, la refonte de la démocratie locale et les grands chantiers de la ville sur la table en matière d'urbanisme et de grands équipements.

Oui, en 6 mois, il est déjà possible d'affirmer que Grenoble change. Nous avançons avec toute l'humilité nécessaire ; cette humilité à laquelle nous invitent chaque jour les Grenoblois, celles et ceux d'entre eux qui affrontent avec courage les difficultés de la vie, celles et ceux qui entreprennent, lancent des projets de recherche, créent une nouvelle association ou développent leur activité économique, celles et ceux qui attendent de leurs représentants de l'exemplarité, de la lucidité et de l'audace.

Grenoble qui change, c'est Grenoble qui se révèle. C'est Grenoble qui tire le meilleur parti de son effervescence. C'est Grenoble qui prend soin de tous, qui fait émerger la nouveauté et qui s'appuie sur tous ses talents. Parier sur l'émergence aujourd'hui, c'est renouer avec la réalité de Grenoble, avec ce qui a toujours fait sa réussite. Faire le choix de l'émergence c'est revenir au quotidien des Grenoblois. C'est aussi se prémunir contre les dérives et sortir des fantasmes de grandeur qui ont abîmé notre ville par le passé.

En six mois, nous avons conforté notre cap, ancré notre plan d'actions et déjà mis en œuvre des politiques qui sont bonnes pour le présent comme pour le futur. Nous avons déjà fait beaucoup, ces quelques pages l'illustrent. Il en reste encore plus à accomplir !

Faire de Grenoble une ville durable, une ville solidaire et émancipatrice, c'est d'abord comprendre les contraintes, les intégrer, libérer les énergies puis mobiliser l'intelligence collective. Alors, ensemble et au quotidien, nous pourrons élargir le champ des possibles.

Eric Piolle, Maire de Grenoble



Grenoble, des élus citoyens

La baisse des indemnités des élus

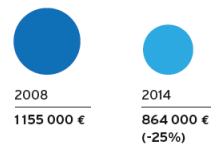
Lors de la tenue du premier conseil municipal du mandat 2014-2020, la majorité a **baissé de 25 % des indemnités attribuées aux élus** de la ville de Grenoble. L'enveloppe globale allouée aux indemnités passe ainsi de 1 155 000 € à 864 000 €, et libère près de 300 000 € par an. L'effort des baisses pèse d'abord sur les élus les mieux

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014
Délibération 52-G 049

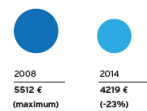
Indemnités de fonction au maire
aux adjoints au maire
et aux conseillers municipaux



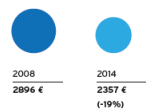
Enveloppe globale
des indemnités



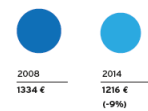
Monsieur le Maire
Indemnités maximales autorisées



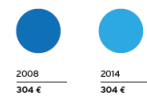
Adjoint au Maire



Conseiller municipal délégué



Conseiller municipal



indemnisés : le maire (- 23%) et ses adjoints (- 19%). Il protège les conseillers municipaux avec délégation (-9%) et sans délégation (indemnités de 304 € inchangées), pour la majorité comme pour l'opposition.

Autre engagement pris devant les Grenoblois, Eric Piolle et la majorité municipale ont mis fin aux jetons de présence et aux avantages en nature dont bénéficiaient certains élus représentant la municipalité dans les organismes extérieurs.

Par ailleurs, les indemnités de présidence de la compagnie de chauffage (CCIAG), de Gaz et Électricité de Grenoble, des sociétés d'aménagements, etc. sont désormais limitées à 500€ (jusqu'à là, elles allaient jusqu'à 1 000 €).

La baisse de la flotte automobile des élus

Depuis avril dernier, la Ville de Grenoble a **économisé environ 40 000 € en flotte automobile**. Désormais, les élus de la majorité municipale ont à leur disposition un pool de 5 voitures de services (contre 18 sous l'ancienne majorité) qu'ils peuvent utiliser dans l'exercice de leur mandat sur réservation. Les autres véhicules ont été, quant à eux, réattribués aux services municipaux ou vendus.

Le Maire de Grenoble dispose désormais d'une seule voiture hybride (contre 3 pour l'ancien Maire). Il n'y aura plus qu'un emploi temps plein de chauffeur au service de la Ville.

Il y a aussi désormais davantage de vélos de service pour les agents et pour les élus.

Le non cumul des mandats

Dès son installation, Eric Piolle et sa nouvelle majorité municipale ont adopté le **principe de non-cumul des mandats** pour permettre aux élus d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats est strictement limité, en excluant le cumul entre 2 exécutifs et le mandat unique s'applique au Maire. Ainsi, aucun des adjoints n'est vice-président à la Métro.

Ville et Métro : une meilleure collaboration

La nouvelle équipe a souhaité répartir clairement les politiques publiques qui dépendent de la municipalité et de celles qui dépendent de la Métro. Ainsi, il n'y a plus de doublons dans les délégations d'élus au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération par exemple en termes de développement économique ou de politique universitaire.

Coopérer plutôt que se confronter, c'est le gage de réussite pour le passage de la communauté d'agglomération en métropole au 1^{er} janvier 2015.

Une organisation de l'exécutif en pôles

Seuls les quatre premiers adjoints font l'objet d'un ordre protocolaire. En effet, la nouvelle majorité a fait le choix **d'organiser l'exécutif municipal en un réseau de cinq pôles thématiques** afin de définir et mettre en œuvre les politiques municipales. Les pôles sont coordonnés par des binômes :



- Ville durable (Vincent Fristot et Lucille Lheureux)
- Temps libre et savoirs (Elisa Martin et Corinne Bernard)
- Ville solidaire (Alain Denoyelle et Mondane Jactat)
- Ressources (Maud Tavel et Hakim Sabri)
- Proximité (Pascal Clouaire et Catherine Rakose).

Consolider le statut de l'élu

En septembre, le Conseil municipal a adopté une délibération (prévue par le Code général des collectivités territoriales) instaurant une aide financière pour les adjoints qui ont interrompu leur activité professionnelle pour exercer leur mandat et qui utilisent les services d'un salarié ou d'une association pour faire garder leurs enfants ou pour assister une personne dépendante.

A chaque fois que la municipalité le pourra, elle fera **avancer le statut de l'élu**, afin que le **plus grand nombre possible de personnes puissent s'engager dans la vie publique**.

Un bilan chiffré de cet aide sera présenté annuellement.

Grenoble réinvente la démocratie

Un accès libre à l'information et aux données de la Ville

Retransmission des Conseils municipaux en direct sur le site de la Ville

Depuis le premier Conseil municipal d'installation du Maire et de la nouvelle majorité, tous les Conseils sont désormais **retransmis en direct et traduits en langue des signes** sur le site grenoble.fr.

De plus, les Grenoblois peuvent consulter un compte-rendu publié sur le site grenoble.fr au lendemain de chaque conseil municipal afin de prendre connaissance du vote des principales délibérations et décisions de la municipalité. Quelques jours plus tard, et pour toute la durée du mandat, la vidéo du Conseil est en ligne sur le site grenoble.fr.

Refonte du journal municipal

Mise en place d'une **nouvelle équipe rédactionnelle autonome** avec pour mission de réaliser un journal d'information et d'actualités

de la Ville. Une large place est laissée à l'expression des acteurs de la ville et aux débats qui traversent l'agglomération. Le premier numéro de Gre.mag a été publié début octobre.

L'Open Data : accès à l'information et aux données publiques

La Ville met progressivement à

disposition des Grenoblois tous les outils et toutes les données de la Ville pour **favoriser l'action citoyenne**, le débat politique et favoriser la diffusion des connaissances, en particulier les logiciels libres et l'ouverture des données publiques (opendata). Les habitants ont accès progressivement à tous les documents publics, notamment sur Internet. Ainsi, la carte d'occupation des écoles et les perspectives pour les années qui viennent a été rendue publique (<http://www.grenoble.fr/1600-les-effectifs-scolaires.htm>).



Réinventer la participation citoyenne

Trop longtemps, les habitants ont été exclus des lieux de définition de l'intérêt général, plaçant ainsi la mairie en situation d'hégémonie. La **participation citoyenne sera étendue à l'ensemble des politiques municipales** qui concernent le cadre de vie des habitants : éducation, urbanisme, culture, etc. Avec pour principal objectif : d'amener progressivement les populations les plus éloignées de la vie publique à se réconcilier, puis à se mêler de la décision publique.



La Ville de Grenoble va expérimenter de nouveaux outils. A chaque fois, il s'agit d'œuvrer à la participation de tous les Grenoblois à partir

de 16 ans (citoyens, résidents étrangers, etc.) et avec la société civile organisée (syndicats, associations, etc.).

Reprise de la concertation des différents projets urbains

La municipalité a décidé de **relancer les différents projets urbains en instaurant un processus de dialogue** et de co-construction avec les habitants et les usagers. En prenant comme exemple le projet de l'ancienne ZAC Esplanade, devenue le modèle de l'aménagement urbain en rupture avec l'identité de la ville et sans concertation avec les habitants, la nouvelle municipalité a décidé d'en faire un quartier exemplaire sur le plan de la performance énergétique, aménagé avec les habitants et les usagers. Désormais, les projets urbains font l'objet de réunions publiques d'information et de concertation, par exemple le 30 septembre pour l'Esplanade ou le 15 octobre pour Flaubert.

Formation budget : pour comprendre un budget municipal

La première soirée formation budget organisé le 25 juin dernier à l'Hôtel de Ville a **réuni près de 150 personnes**. Animée par la Direction des Finances de la Ville, les citoyens ont pu travailler ainsi sur le fonctionnement d'un budget municipal. Cette initiative s'inscrit dans le processus de participation citoyenne que la municipalité met progressivement en place afin que les Grenoblois s'emparent de cet instrument crucial qu'est le budget.

Un nouveau cycle de formation sera organisé d'ici le vote du budget 2015.

Lancement de la concertation pour des pratiques culturelles à l'image des Grenoblois

La municipalité a pris l'engagement de donner de la lisibilité à ses politiques culturelles. C'est pourquoi, dans les semaines qui viennent, une **série de rendez-vous publics** permettra aux usagers, aux artistes professionnels et amateurs de débattre entre eux et avec la collectivité des objectifs pour la vie culturelle de Grenoble. La discussion se déclinera autour de 3 axes : les publics, les artistes et les espaces de rencontre entre artistes et public. Une délibération votée en juillet dernier instaure la mise en place d'un comité de suivi pour les établissements publics culturels et des comités d'avis pour instruire les demandes de subvention sur des critères clairs. Ces comités seront composés d'élus, de personnalités qualifiées, d'usagers et des agents de la Direction de la culture.

Lancement de l'Acte 1 des Assises citoyennes de la démocratie locale

Le 27 septembre dernier, la municipalité a organisé le premier temps de réflexion sur les **futurs Conseils citoyens indépendants**. Des groupes de citoyens volontaires se sont constitués pour travailler ensemble sur la configuration de ce nouvel outil de démocratie participative. Ils se réuniront avec les élus de secteurs plusieurs fois au cours du mois d'octobre. Et l'acte 1 des Assises citoyennes organisées les 7 et 8 novembre prochains clôturera ce premier cycle de travail collaboratif.

A mi-chemin entre un nouvel outil institutionnel et une politique d'activation citoyenne, le « conseil citoyen indépendant » fera l'objet d'une délibération suivie d'un vote au Conseil municipal dès le début de l'année 2015. Il sera ensuite expérimenté dès juin 2015 afin de permettre de retisser la confiance entre la mairie et les habitants.



Lors des Assises, le droit d'interpellation citoyenne et les budgets participatifs seront également abordés.

Conférence sociale : impliquer les agents de la Ville

La conférence sociale annoncée le 10 Avril 2014 dernier au Summum par le maire et son adjointe au personnel lors de leur 1^{ère} rencontre avec le personnel a été lancée le 8 juillet. Elle réunit 80 représentants des organisations syndicales (en fonction de leur représentativité aux dernières élections professionnelles), 10 élus de la majorité et 15 cadres de la ville.

Des groupes de travail se réunissent depuis autour de de 6 axes – précarité sociale et économique, gestion du temps de travail et horaires atypiques, déroulement de carrière, conditions de travail des agents en lien avec public, la protection sociale, l'encadrement et la démocratie sociale.

Elle vise à relancer la démocratie sociale au sein de la Ville de Grenoble et du CCAS.

Grenoble, une ville durable

Urbanisme : une ville à taille humaine, plus économe en énergie et plus juste

Grande priorité de ce mandat, la majorité municipale a souhaité revoir les règles d'urbanisme pour faire de Grenoble une ville à taille humaine. Première décision allant dans ce sens, le Conseil municipal a voté en juin la **modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU)**. Cette modification permettra d'une part d'intégrer la réouverture de l'aménagement du quartier Esplanade et d'autre part, d'engager la transition énergétique pour les constructions neuves et tous les futurs projets urbains :

- abaissement des hauteurs
- amélioration des performances énergétiques
- augmentation de la part de logement social
- protection contre les ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile.

Une enquête publique de 6 rencontres a débuté le 12 septembre dernier et se prolongera jusqu'au 8 octobre prochain. Elle permet aux

Grenoblois de s'exprimer et de participer de la façon la plus large possible aux changements annoncés.

Caractéristique de cette volonté de remettre à plat les principes d'urbanisme, la nouvelle municipalité a choisi **d'annuler le projet de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Esplanade** et d'ouvrir une concertation sur l'avenir de ce quartier situé à l'entrée de la Ville de Grenoble, sur la base de nouvelles orientations : préservation de la Grande Esplanade, extension de la zone verte, construction de 600 logements et réhabilitation du patrimoine ancien.

De nombreuses réunions publiques se tiendront pour co-construire ce projet avec les habitants. La première réunion de ce type a eu lieu le mardi 30 septembre.

Ecoles primaires : ouvrir des classes et reprendre la concertation sur la semaine scolaire

Cette année, environ 13 000 enfants sont inscrits dans les 77 écoles de la Ville. L'augmentation des effectifs se confirme : + 2,4 % par rapport à 2013. Ce chiffre, en constante augmentation depuis le milieu des années 2000, va encore augmenter dans les prochaines années. Face à ce constat, **il est impératif d'adapter les écoles existantes** afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, et quand c'est nécessaire **en construire de nouvelles ou rénover des**

bâtiments.

En raison des constructions de logements sur la Presqu'île, le secteur 1 fait aujourd'hui face à une situation particulièrement difficile avec des écoles déjà saturées ou qui le seront bientôt. La décision a ainsi été prise de construire une nouvelle école dans le quartier Jean Macé.



Une réunion publique s'est tenue le 2 juin pour présenter les différents projets d'architectes. La maquette du projet retenu a ensuite été présentée aux parents d'élève au cours d'une réunion publique. La concertation sur ce projet va se prolonger ces prochains mois.

Sur le sujet des rythmes scolaires, la nouvelle municipalité a choisi pour le moment de conserver les horaires appliqués l'an dernier dans les écoles, dans une logique d'apaisement, tout en notant les pistes d'améliorations pour les évolutions futures. Si les grands principes restent donc inchangés pour cette rentrée, l'année scolaire 2014-2015 sera marquée par un chantier important : **l'équipe municipale devra préparer la modification des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine en trois phases.** Une phase d'évaluation, une phase de concertation et une phase de mobilisation des services et associations pour une mise en place en septembre 2015.

Autre sujet d'importance : celui de la restauration scolaire. Si aujourd'hui le bio et le local représentent 38 % des repas proposés aux enfants, l'objectif est de parvenir à 50 % en janvier 2015 puis 100 % à la fin du mandat de bio et/ou local. **La part des aliments bio a donc augmenté dès cette rentrée** (entrée, plat ou dessert, en plus du pain). En outre, afin de réduire le gaspillage et d'aider les plus démunis, la Ville a mis en place un partenariat avec la Banque alimentaire de l'Isère. Les aliments non-consommés seront récupérés et redistribués aux associations caritatives dès septembre.

Le retour de la nature en ville

L'objectif de la municipalité est de **végétaliser une ville souvent trop minérale.** Pour cela, il convient d'encourager les habitants à se

réappropriier leurs quartiers et à les inciter à créer des lieux de rencontre. La municipalité va se concentrer sur deux projets : un quartier « comestible » et la végétalisation des façades. Première étape visible du projet : la rénovation de la place Jacqueline Marval, à Championnet, point de départ d'un futur parcours comestible.

En outre, en proposant un partenariat avec les habitants et les commerçants, la ville **mettra des espaces à la disposition des habitants qui en feront la demande**, qui seront entretenus par les habitants eux-mêmes. Un travail important sera réalisé sur le mobilier urbain et sur les espaces pour les libérer au maximum de ce qui peut les encombrer. La municipalité va aussi encourager la création de jardins en ville : dix-huit existent actuellement, et trois autres sont en projet.



Quartiers prioritaires : poursuivre la lutte pour le désenclavement et l'égalité des territoires

Lors du Conseil municipal de mai, le Maire a présenté une délibération portant sur le programme d'actions du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), rappelant l'engagement de la nouvelle majorité à **poursuivre et amplifier les politiques publiques menées dans les quartiers prioritaires** en matière de politique de la ville.

Au total, ce sont plus de 50 projets (soit 143 000 €) qui sont réalisés dans les secteurs Teisseire / Abbaye / Jouhaux / Chatelet, Villeneuve / Village Olympique et Mistral.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement urbain et social de la Villeneuve, une délibération a été votée lors du conseil municipal de juillet sur la construction d'un **équipement jeunesse**, comprenant une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités. La majorité a ainsi fait le choix de prioriser la réalisation de cet équipement qui va participer du nouvel élan que la majorité entend donner à la Villeneuve, en lien avec les habitants. Élément stratégique dans le projet éducatif du quartier, ce projet est aussi important pour l'ensemble des politiques jeunesse à l'échelle de la ville.

En outre, la Ville de Grenoble a pris acte de l'annonce en juin par le Ministère de la Ville de la nouvelle carte « resserrée » de la politique de la ville. A Grenoble, en plus des quartiers Teisseire, Villeneuve,

Village Olympique, et Mistral, déjà intégrés dans les secteurs prioritaires en matière de politique de la ville, y figure le quartier Alma-Très Cloître.



Les élus municipaux grenoblois restent particulièrement attentifs à la mise en place concrète de cette feuille de route, en particulier dans les cinq quartiers grenoblois retenus dans le dispositif.

Tranquillité publique : l'importance de la proximité et de la présence humaine

La nouvelle équipe **recentre son action sur les prérogatives**

municipales en matière de tranquillité publique. En effet, au même titre que la justice, la sécurité est une fonction régaliennne de l'Etat républicain. Dans le meilleur respect de la loi, la municipalité réaffirme que la mission de la police municipale est d'assurer une cohabitation apaisée entre tous les usages et usagers de l'espace public.

Ce recentrage se fait dans un esprit de complémentarité et d'étroite collaboration avec les services de l'Etat. Ainsi la Ville a signé un nouveau contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avec un regard plus humain et interactif, en mettant au cœur de ce dispositif les associations et les acteurs de terrains, autour de trois questions majeures : l'errance, la prostitution et la prévention de la délinquance des mineurs.

L'action publique de la municipalité en matière de tranquillité publique priorisera la réimplantation des services publics, la médiation et le renforcement de la prévention avec une police municipale toujours mieux formée. Parmi les chantiers en cours, la nouvelle équipe travaille actuellement à renforcer le rôle des correspondants de nuit, en étendant leur périmètre d'action.

Engagement pris devant les Grenoblois, les armes à feu achetées lors du précédent mandat n'ont pas été déployées. En effet, un moratoire a immédiatement été appliqué, aucun policier n'a été équipé. Elles sont aujourd'hui en cours de revente.

Concernant la vidéosurveillance, et sur la base des évaluations faites (mise en ligne sur le site de la Ville durant le mois d'octobre 2014), la municipalité a confirmé son analyse selon laquelle il s'agit d'une mauvaise solution pour assurer la tranquillité des grenoblois. Ainsi, les caméras non opérationnelles seront retirées, les autres progressivement redéployées en concertation permanente avec les riverains et les agents de la police municipale.



La Ville de Grenoble a en outre lancé une expérimentation de patrouille équestre. Ainsi, deux policiers municipaux et leurs chevaux ont arpenté les parcs grenoblois à raison de quatre heures par jour cet été. A terme, la municipalité souhaite pérenniser cette

expérimentation ; les preuves ayant été apportées de l'utilité de ces patrouilles. Elles contribuent de plus au retour des animaux en ville.

Compagnie de Chauffage : une première étape vers le remboursement des usagers

Le 16 janvier 2013, le Tribunal Administratif de Grenoble annulait les tarifs injustes et prohibitifs 2008-2011 du chauffage urbain.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal de juin a adopté la délibération demandant au conseil d'administration de la compagnie de chauffage de Grenoble (CCIAG) de **provisionner dans ses comptes une somme de 5 millions d'euros** destinés à rembourser les usagers victimes de surfacturation du chauffage, et mandatant le maire pour ouvrir les négociations avec la CCIAG, les autres communes délégantes et la Métro.

Le travail est en cours.

Grenoble, une ville vivante et populaire

Action sociale : le lancement d'une large concertation

La nouvelle direction du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble a lancé récemment **une large concertation avec les différents acteurs et experts de l'action sociale** sur le territoire : habitants, agents du CCAS et de la Ville, élus, partenaires institutionnels (Etat, Métro, conseil général, Conseil régional...), chercheurs, associations. L'objectif de cette démarche participative est d'aboutir à un plan stratégique du CCAS pour les 5 prochaines années.

Les chantiers en cours :

Le CCAS finance à hauteur de 1,2 millions d'€ des travaux d'installation d'une cuisine de préparation et d'agrandissement d'un espace restauration à l'EHPAD Lucie Pellat.

La Ville de Grenoble et son CCAS travaillent également à tisser et consolider des liens intergénérationnel, de développer des échanges entre élèves et personnes âgées. Une convention relative à l'accueil des élèves de l'école Jean Jaurès à l'Espace Personnes Agées Pinal de Grenoble durant la pause méridienne sera signée lors du Conseil

municipal du mois d'octobre. Cette initiative a vocation à long terme d'être généralisée sur l'ensemble du territoire de la commune.



Une réappropriation des grands équipements

Très gourmands en budget et jusqu'ici souvent mal ou sous-utilisés, la municipalité a choisi de s'attaquer rapidement à **la gestion des grands équipements de l'agglomération grenobloise**.

Ainsi, dans une volonté d'accueillir plus d'événements et de dynamiser l'équipement, le Conseil municipal de juillet a voté le **passage en gestion directe du Palais des sports** à partir de 2015. En effet, il était indispensable de ne pas renouveler la convention d'occupation avec l'association qui gérait le Palais des Sports depuis 2007. Quelques jours après ce vote, la municipalité a annoncé les premières dates de spectacles à partir de 2015 : la comédie musicale « Dirty Dancing », Sinsemilla, Harlem Globetrotters...

Concernant Alpexpo, la nouvelle équipe travaille sur un projet de développement visant à dynamiser l'activité de l'équipement dans sa dimension spectacles, foires et salons, congrès. La fin des travaux de rénovation en septembre est une opportunité pour attirer de nouveaux événements.

Confirmant le caractère métropolitain de cet équipement, la Ville de Grenoble a acté sa position de transfert à la Métropole à compter du 1er janvier 2015.

Enfin, la municipalité a choisi **d'assainir la situation financière**. Ainsi, la Ville de Grenoble a autorisé le Maire, en lien étroit avec la Métro, à différer une partie de la dette contractée par l'équipement auprès de la Ville, ainsi qu'à exonérer l'équipement de la redevance, du loyer et du remboursement de la taxe foncière dus au titre de l'année 2014.

La Belle Electrique : une ouverture le 10 janvier 2015



En lien avec l'association MixLab, gestionnaire de cet équipement, la Ville de Grenoble a annoncé, après des travaux de près de deux ans, **l'inauguration de La Belle Electrique** le 10 janvier 2015.

Les premières dates de concerts ont d'ores et déjà été annoncées :

Moriarty, Ben Klock, Mountain men, UB40.

Des animations nombreuses et populaires

Dans le cadre des festivités du 14 juillet (défilé, feu d'artifice), cette année, la municipalité a fait le choix **d'organiser un grand pique-nique citoyen**. Plus de 2 000 personnes se sont rassemblées au pied de l'Hôtel de Ville, au Parc Paul Mistral pour un moment de partage, de convivialité et de rencontres



informelles entre les citoyens et les élus. Tables et chaises ont été mises à la disposition des Grenoblois par la Ville qui a également offert les boissons. Cette nouvelle formule a permis d'économiser près de 22 000 € par rapport à l'année dernière.

L'édition 2014 du festival de la Ville de Grenoble, **Cabaret Frappé a innové cette année** avec la mise en place d'une soirée 100 % gratuite. Cette 16^{ème} édition a réuni près de 41 000 personnes au Jardin de Ville. La municipalité travaille actuellement sur une

nouvelle formule pour l'année prochaine. Plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude.



L'été Oh ! Parc, événement incontournable de la saison estivale a été **prolongé cette année d'une semaine.** Plus de 230 000 personnes se sont retrouvés durant les deux mois de l'été

pour des activités et animations gratuites destinées aux petits et aux grands. Cette année, un effort a été porté sur les conditions d'accueil du public et tout particulièrement des personnes à mobilité réduite ainsi que sur les aménagements des différentes installations.

La célébration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Grenoble a été **un véritable succès populaire.** Pique-nique citoyen, bal populaire, survol de Grenoble par la Patrouille de France ont rythmé ces deux journées de festivités. Près de 25 000 Grenoblois ont participé à cet événement.

La municipalité a décidé de créer chaque été un nouveau temps festif fédérateur et populaire afin d'associer toute la population. **Une**

Fête des Tuiles sera organisée dès l'année prochaine en concertation avec le milieu éducatif, associatif et culturel. Depuis cet été, la Ville a demandé aux Grenoblois de participer à cette concertation en faisant part de leurs propositions. L'ensemble des contributions seront débattues prochainement.

Des politiques sportives pour tous les publics

En matière de politique sportive, la municipalité a affirmé ses principales orientations : **respecter tous les acteurs du monde sportif**, des plus importants aux plus modestes, avec une volonté claire : le soutien financier aux premiers ne doit pas se faire au détriment des seconds.

Deux décisions illustrent cette volonté : depuis cette saison le **FCG Rugby s'entraîne, joue et accueille ses partenaires au Stade des Alpes.** Pour la nouvelle municipalité, cette appropriation du Stade des Alpes par le FCG est la solution pour assurer le développement de cette équipe et pour redynamiser l'équipement. La cohabitation entre les clubs de rugby (FCG) et de football (GF38) permet à la collectivité de réaliser de substantielles économies d'échelle. La délibération présentée en juin a également acté une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Grenoble et le FCG Rugby pour l'installation d'une halle polyvalente d'une capacité d'accueil de 1 322 personnes.

D'autre part, la municipalité a choisi de **rénover les vestiaires du Teisseire FC**, aujourd'hui insalubres, d'ici 2016. En attendant cette échéance, la Ville de Grenoble réalise des petits travaux de réfection des vestiaires, qui seront terminés à la mi-octobre.

